SACPA

2021

Proposition de devis – Prolongation de contrat - SAINT MITRE LES REMPARTS

CAPTURE, RAMASSAGE, TRANSPORT ET ACCUEIL EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS, BLESSES, DANGEREUX OU DECEDES SUR LA VOIE PUBLQIUE

Entre les soussignés

La **S.A.S SACPA**, domiciliée 12 place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX, Représentée par Monsieur Jean-François FONTENEAU, agissant en qualité de Président Directeur Général.

D'une part

Et

La Ville de **SAINT MITRE LES REMPARTS**, 9 avenue Charles-de-Gaulle 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS représentée par son Maire.

D'autre part

Prestations illimitées 24h/24h et 7 jours/7 :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants (L211.22 et L 211.23)
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (L211.11)
- La prise en charge des animaux blessés, et le transport vers la clinique vétérinaire partenaire.
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kgs et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire.
- Le transport et la conduite des animaux à la fourrière animale désignée par le client (L211.24 et L211.25).
- La gestion du Centre Animalier (fourrière animale) dans le cadre des prescriptions prévues par le code rural (L211.24 et L211.25) durant le délai légal de 8 jours ouvrés et francs.
- Des informations en temps réel sur l'activité (capture et prise en charge des animaux) avec un accès direct sur notre logiciel métier (code d'accès délivré sur demande).

Période du 22/09/2021 au 31/12/2021 – Nombre d 'interventions illimitées - 24h/24 et 7 jours/7-

Montant annuel des prestations : 5 983 habitants x 1.07 €HT = 6401.81 € HT
6401.81 € HT + TVA en sus (20%) = 7682.17 € TTC
Soit sur la période demandée (sur 101 jours) : 1 771.46 €HT ou 2 125.75 €TTC

Fait à Casteljaloux.

Le 14/01/2021
Pour la SAS SACPA Le PDG
JF FONTENEAU

Bon pour Accord
La Ville de SAINT MITRE LES REMPARTS
Le Maire

Mairie de Saint-Mitre-Les Remparts

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210903-DEC2021-884-CC
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021